

**Programme National
pour le Développement
Agricole et Rural (PNDAR)**
Illustration d'actions sur
la période 2014-2018



L'action collective, un puissant levier d'innovation

Des paysans imaginent et fabriquent leurs propres outils	2
Inventer des systèmes de cultures innovants en équipe	6
Les coopératives agricoles en ordre de marche en faveur de la qualité de l'eau	9

Type d'action : Programme pluriannuel des ONVAR

Coordination : L'Atelier Paysan

Associations de soutien : Associations de soutien : GRAB, Les Champs des Possibles, Hippotese, GAB 29, Agriculteurs bio de Cornouaille, Bio Centre, GAB Ile-de-France, GAB Jura, Vignes vivantes, GAB 56, MABD, Limaille 38. Partenaires programme USAGES : Cuma, Fadear, InterAFOCG, AgroParisTech, UMR Innovation. Partenaires programme USAGER.E.S : Reneta, Réseau Civam, L'Atelier des Jours à venir, Gaec & Sociétés, Solidarité paysans, Réseau Amap Ile-de-France, Cap Rural

Des paysans imaginent et fabriquent leurs propres outils

Chaque ferme possède ses spécificités liées à la nature des sols et au climat. Au contact quotidien avec cette réalité de terrain, les agriculteurs sont les mieux placés pour faire les choix techniques adaptés. Pour L'Atelier Paysan, cette maîtrise passe notamment par les machines utilisées. C'est pourquoi l'organisation œuvre en faveur de la conception et l'auto-construction en groupe dans l'optique de développer une agroécologie paysanne.

Quelle est la place de la machine dans les exploitations agricoles ? Et quelles sont ses conséquences sur les systèmes de production ? Ces questions sont fondatrices pour le collectif de paysans, salariés et structures de développement agricole « L'Atelier Paysan » créé il y a dix ans. Il prend la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) en 2014 puis acquiert en 2015 le statut d'organisme national à vocation agricole et rurale (ONVAR) accordé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

« Les agriculteurs ont toujours innové par eux-mêmes, constate Fabrice Clerc, cogérant de L'Atelier Paysan. Mais sur le plan technologique, la conception et la fabrication sont presque intégralement sous-traitées au secteur industriel, ce qui implique une perte de savoir-faire. Notre démarche vise à développer une agroécologie paysanne et autonome, avec une réappropriation des savoirs dans le domaine de l'équipement. Nous avons la conviction que les machines ont un rôle central et structurel en agriculture. Or le secteur de l'agroéquipement nous prépare actuellement un monde de robots et d'opérateurs, sans paysans. »

Ingénierie participative

Basé dans l'Isère, L'Atelier Paysan compte une vingtaine de salariés. La plupart d'entre eux ont pour rôle d'animer 70 à 80 formations en métropole et outre-mer chaque année, regroupant chacune environ huit agriculteurs.

« Nous accompagnons des groupes de paysans dans la conception et la réalisation de machines adaptées à leurs besoins, indique Fabrice Clerc. Ce sont eux qui sont au cœur du dispositif. Il s'agit souvent de maraîchers ou de vignerons. Nous travaillons aussi sur des machines de nettoyage et de tri des semences, un abattoir mobile avec des éleveurs, des équipements de transformation en boulangerie et brasserie, des bâtis ou encore la traction animale. »

Dans une démarche d'ingénierie participative, paysans et techniciens rédigent ensemble le cahier des charges de nouveaux outils, dessinent les plans, puis construisent le prototype et réalisent les tests. En dix ans, des plans et tutoriels ont été élaborés et mis à disposition librement sur le site Internet de L'Atelier Paysan, pour environ quatre-vingts machines. Et des publications sont en cours de réalisation pour une vingtaine d'outils supplémentaires. L'organisation s'attelle aussi au recensement des inventions paysannes afin de les partager avec son réseau en tant que « biens communs » : plus d'un millier de technologies de fermes ont ainsi été recensées et mises en ligne.

Convivialité et émulation

Samuel Berger est directeur du domaine viticole de la Pinte à Arbois dans le Jura, soit trente-trois hectares cultivés en biodynamie.

« Nous avons des besoins importants en matière organique pour nos sols, mais nous voulons éviter les produits transformés par un procédé industriel, déclare le vigneron. Nous recherchons des produits riches et vivants, très qualitatifs. C'est pourquoi nous récupérons le fumier d'un éleveur, composté à la ferme.



Épandeur à compost viticole conçu avec L'Atelier Paysan © Atelier paysan

C'est une matière grossière et il nous faut un outil spécifique pour l'épandre, capable d'emmener une tonne de compost, suffisamment étroit pour passer entre les rangs de vigne, et suffisamment stable dans les parcelles en pente.» Via les réseaux locaux de producteurs biologiques, une dizaine de personnes se montrent intéressées par cette problématique et un atelier est programmé avec L'Atelier Paysan en 2018. Parmi les quinze employés du domaine de la Pinte, deux personnes consacrent une semaine au projet. L'encadrement est assuré par L'Atelier Paysan qui met à disposition un ingénieur pour la conception et les plans, ainsi qu'un formateur à la soudure de précision.

« C'est motivant de créer des outils pour ses propres vignes, témoigne Samuel Berger. Et cela fait du bien de travailler en groupe sur un tel projet: il y a de la convivialité, du partage et de l'émulation. De plus, la formation à la soudure est très utile au quotidien. Nous sommes plus autonomes pour réparer ou adapter du matériel et cela génère des économies.

« Nous sommes plus autonomes pour réparer ou adapter du matériel et cela génère des économies. »

Notre épandeur-enjambeur à compost a coûté moins de 7000 euros, contre un prix d'achat de plus de 20000 euros pour un outil équivalent dans le commerce. Nous le partageons à trois vignerons. Nous l'avons testé en 2019 et nous en sommes très contents. Il faudra toutefois prévoir des modifications pour améliorer sa manœuvrabilité.»

Traction animale

Dans la Drôme, Vincent Bastard et Nicolas Koziel sont maraîchers biologiques sur une surface de trois hectares.

« Nous produisons 58 légumes différents, explique Vincent. Nous avons donc besoin d'adapter nos outils à chaque situation, et nous devons aussi réparer régulièrement quand il y a de la casse. De plus, nous utilisons la traction animale et il existe très peu d'outils adaptés dans le commerce. L'Atelier Paysan nous permet de créer les machines dont nous avons besoin. Certes, nous avons peu de temps disponible et peu de moyens, mais nous apprenons au fur et à mesure et nous avons ainsi la possibilité de travailler en accord avec notre choix éthique. »

Durant l'hiver 2019, les maraîchers ont créé le porte-outils POP4 pensé pour l'entretien des cultures en planches permanentes: il possède quatre roues et il est tiré par deux chevaux, afin de franchir ces planches sans les piétiner. Ils se sont inspirés d'outils existants, et ont même échangé au téléphone avec un maraîcher américain rencontré sur Internet, qui connaissait L'Atelier Paysan !

« Nous avons utilisé le prototype en conditions réelles et l'avons modifié tout au long de l'année, souligne Vincent. Au bout d'un an, les plans vont pouvoir être validés et mis à disposition librement. »



L'Atelier Paysan, chantier de conversion d'un parc de machines agricoles par les agriculteurs © agriculture.gouv.fr

Des machines vivantes

« Notre domaine, c'est le low-tech ! conclut Fabrice Clerc. Certes, nos machines sont simples du point de vue de la mécanique, mais elles sont très fines en termes de réglages au quotidien. Elles sont individualisées en fonction des fermes, et les agriculteurs les maîtrisent contrairement aux outils sophistiqués vendus par les industriels. Ils sont capables de les faire évoluer selon leurs observations et leurs choix agronomiques. Ils gagnent en réactivité, leurs machines sont vivantes. Chaque jour, nous sommes surpris du chemin parcouru par L'Atelier Paysan en dix ans. Il existe de réelles attentes et besoins sur le terrain. Nous avons de plus en plus de demandes. »

« Nos machines sont simples du point de vue de la mécanique, mais très fines en termes de réglages. »

Pour en savoir plus : www.latelierpaysan.org

Type d'action: Programme pluriannuel des chambres d'agriculture

Coordination: Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire

Partenaire: Fédération départementale des groupes d'études et de développement agricole du Cher (FDGEDA)

Inventer des systèmes de cultures innovants en équipe

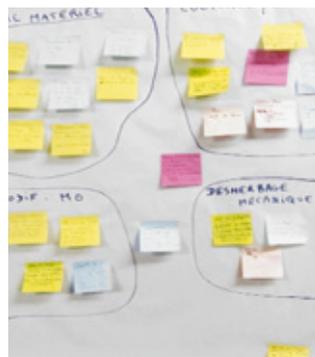
Pour adapter l'agriculture à l'ensemble des enjeux auxquels elle doit faire face, le réseau des chambres d'agriculture du Centre-Val de Loire et la Fédération départementale des groupes d'études et de développement agricole (FDGEDA) du Cher, ont misé sur des ateliers de co-conception. Encadrés par un conseiller, des agriculteurs élaborent collectivement des systèmes de cultures innovants dans les situations réelles de leurs exploitations.

Depuis quelques années, une mutation profonde s'opère en région Centre-Val de Loire dans la relation entre certains agriculteurs et leurs conseillers, et dans la façon dont ils travaillent en groupe.

« Les besoins des producteurs céréaliers évoluent avec l'apparition de ravageurs et d'adventices résistantes générant des impasses techniques ; la nécessité de réduire la consommation de produits phytosanitaires ; ainsi que les conséquences du réchauffement climatique, constate Jean-Dominique Gilet, directeur de la FDGEDA du Cher. Les conseillers doivent répondre à ces nouveaux besoins par une approche globale de l'exploitation et du système de cultures. Ils ne peuvent plus se contenter de donner des recommandations de traitements phytosanitaires à chaud au moment d'un événement en culture. »

Approche systémique

La chambre d'agriculture du Centre-Val de Loire et la FDGEDA du Cher ont donc décidé de mettre l'accent sur cette approche systémique et sur les nouvelles méthodes de conseil dans le cadre de leur Programme régional de développement agricole et rural (PRDAR) 2014-2020. Chacun des six départements possède un réseau d'une dizaine de fermes pilotes en grandes cultures.



Ateliers de co-conception, en petits groupes, de plan d'action pour l'agriculteur © FDGEDA

« Ce sont des agriculteurs prêts à faire évoluer leur système de production, mais il n'est pas question pour les conseillers de les accompagner avec une approche de type descendante, explique Jean-Dominique Gilet. C'est pourquoi nous avons souhaité nous appuyer sur ces fermes pour tester des ateliers de co-conception de nouveaux systèmes de cultures. »

Déconstruire son système pour le reconstruire

« L'intérêt pour l'agriculteur est d'avoir un plan d'action avec de nouvelles idées à l'issue de l'atelier. »

Ces ateliers d'une journée se déroulent chez un agriculteur appartenant à un groupe de six à huit producteurs. Ils sont préparés auparavant avec le conseiller. L'agriculteur-hôte présente son exploitation, son projet et ses objectifs. Puis il laisse la parole à ses collègues dont le rôle est de déconstruire complètement le système, de manière encadrée par le conseiller qui anime les prises de paroles.

Enfin, toujours à l'aide du conseiller, le groupe reconstruit ensemble un nouveau système, plus ou moins proche de celui d'origine selon les situations.

« Les participants peuvent ou non se connaître au départ. Certains travaillent déjà en groupe dans le cadre de démarches de progrès. Ils sont sélectionnés par le conseiller à condition d'adhérer aux principes de l'exercice, à savoir notamment la bienveillance et la confiance, précise Jean-Dominique Gilet. L'intérêt pour l'agriculteur est d'avoir un plan d'action avec de nouvelles idées à l'issue de l'atelier. Un nouveau rendez-vous est fixé six à douze mois plus tard pour voir ce qui a été réalisé. Puis d'autres ateliers sont programmés chez les autres membres du groupe à tour de rôle. »

Nouvelles méthodes de conseil

Fin 2018, dix-sept ateliers impliquant une cinquantaine d'agriculteurs avaient été organisés.

« Avant même les agriculteurs, nos premières cibles sont les conseillers, indique Anne Brunet, coordinatrice du PRDAR à la chambre d'agriculture du Centre-Val de Loire. Ils doivent se former et s'approprier ces nouvelles méthodes de conseil afin de pouvoir développer ce type d'ateliers. Le principal frein est l'organisation, gourmande en temps. »

Les ateliers de co-conception sont un outil prioritaire du PRDAR Centre-Val de Loire. En parallèle, environ 200 essais sont mis en place chaque année pour répondre aux questions techniques soulevées au cours des ateliers. Par ailleurs, grâce à des

travaux de groupe, les conseillers réfléchissent à leur nouveau métier et élaborent ensemble une formation spécifique pour maîtriser l'outil de co-conception.

Traquer les innovations

Aujourd'hui, chacun des six départements de la région compte un conseiller-référent sur la co-conception de systèmes de cultures.

« Les conseillers n'ont pas le choix, ils ont l'obligation d'évoluer, c'est l'avenir de leur métier. »

« Les conseillers n'ont pas le choix, ils ont l'obligation d'évoluer, c'est l'avenir de leur métier, affirme Jean-Dominique Gilet. Pour eux non plus, les recommandations d'itinéraires techniques, principalement basées sur le choix des produits phytosanitaires, ne répondent plus aux attentes. Ils sont eux aussi confrontés à des impasses vis-à-vis des demandes qui leur sont formulées. Et ils sont appelés également à traquer les innovations émergentes chez les agriculteurs eux-mêmes. »

En 2017, à l'occasion du bilan de mi-parcours du PRDAR, 322 agriculteurs de la région ont répondu à une enquête. 32 % d'entre eux indiquaient connaître l'approche systémique et 22 % estimaient la mettre en œuvre sur leur exploitation. Par ailleurs, 63 % des répondants estimaient que le conseil avait changé, à la fois en termes de posture du conseiller, mais aussi concernant les leviers agronomiques proposés.

Renforcer la transversalité

La FDGEDA du Cher compte à ce jour une quarantaine de groupes de développement pour 750 adhérents.

« Désormais, quand nous montons un projet de GIEE <https://agriculture.gouv.fr/les-groupements-dinteret-economique-et-environnemental-giee> ou de groupe 30000 <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto-objectif-30-000-exploitations-agricoles>, nous programmons systématiquement la tenue d'un atelier de co-conception de nouveaux systèmes de cultures, déclare Jean-Dominique Gilet. Cette méthode essaime partout, y compris en dehors du PRDAR. Dans le prochain programme régional que nous commençons déjà à préparer pour 2021-2027, l'approche systémique sera toujours à l'ordre du jour mais nous allons renforcer encore la transversalité entre le conseil technique, économique, les ateliers d'élevage, l'enjeu de la biodiversité, etc. Nous devons prendre en compte également la dimension sociale et le travail dans les exploitations, afin de remettre l'agriculteur au cœur de chaque projet. »

Pour en savoir plus :

<https://video.chambres-agriculture.fr>

Type d'action: Programme pluriannuel des ONVAR

Coordination: Coop de France

Partenaires: Coopératives agricoles

Les coopératives agricoles en ordre de marche en faveur de la qualité de l'eau

En raison de leur forte présence sur les territoires, les coopératives agricoles ont un rôle particulièrement important à jouer dans la préservation de la qualité de l'eau. Pour les aider à être mieux reconnues par les acteurs de l'eau et à s'impliquer davantage dans les programmes locaux, leur fédération Coop de France mène diverses actions en régions.

La bonne qualité des ressources en eau est un enjeu primordial afin d'alimenter en eau potable la population. Suite au Grenelle de l'Environnement en 2007, plus de cinq cents captages d'eau potable ont été identifiés comme prioritaires sur le territoire français. Ce nombre est passé à plus de mille suite à la Conférence environnementale de 2012. Dans les aires d'alimentation de ces captages, des programmes d'actions volontaires sont progressivement mis en place avec les acteurs du territoire dans le but de préserver, voire de restaurer, la qualité des eaux souterraines ou superficielles.

« L'État français a des engagements à respecter dans le cadre d'une directive européenne prévoyant des teneurs maximales à ne pas dépasser en matière de nitrates et de résidus de pesticides, explique Vincent Drevet, chargé de mission à Coop de France. Atteindre les objectifs fixés est une obligation sous peine de subir de nouvelles contraintes réglementaires. Les coopératives agricoles ont identifié depuis longtemps cet enjeu majeur. Et elles sont particulièrement concernées en raison de leur implantation territoriale. »

« Les coopératives sont très concernées par la qualité de l'eau en raison de leur implantation territoriale. »

**Expérimentation sur les couverts végétaux
d'avoine et de sorgho** © agriculture.gouv.fr



En lien avec les marchés

Après la publication en 2014 d'un recueil d'expériences et d'engagements de coopératives pionnières en matière de qualité de l'eau, Coop de France a intégré dans son programme de développement 2015-2020 des actions visant à favoriser l'implication concrète et efficace de ses adhérents dans les programmes locaux des aires de captage prioritaires.

« Historiquement, les Agences de l'eau se sont beaucoup appuyées sur les chambres d'agriculture pour travailler sur la qualité de l'eau, rappelle Vincent Drevet. Puis progressivement, elles se sont rendu compte que les coopératives avaient un rôle complémentaire à jouer. Via leur forte présence sur les territoires, elles peuvent contribuer à la mise en place de pratiques agricoles et de systèmes de production plus vertueux, grâce à leur activité de conseil et leurs liens avec les débouchés commerciaux. Pour diversifier les cultures et allonger la rotation, il faut en effet organiser la valorisation des productions. »

Les financements du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) ont permis de mener des travaux de sensibilisation et de coordination. Ces actions en régions ont favorisé la mise en relation des coopératives agricoles avec les acteurs de l'eau (syndicats d'eau potable, collectivités, etc.), et leur intégration dans la gouvernance des programmes d'actions volontaires locaux.

« Notre avis compte »

En Nouvelle-Aquitaine par exemple, la coopérative Terre Atlantique basée à Saint Jean d'Angély en Charente-Maritime, est impliquée dans les contrats de territoire de six bassins de captage, dont trois dans le département des Deux-Sèvres. Animatrice agro-environnement pour la coopérative, Virginie Sauzeau reconnaît que la thématique de l'eau est centrale dans le volet environnement de sa fonction.

« Participer aux programmes d'actions nous permet d'être informés sur les problématiques locales et d'être proactifs. »

« Le conseil d'administration a fait le choix dès 2011 de s'engager sur ce sujet, indique-t-elle. Participer au comité de pilotage et au comité technique des programmes d'actions sur l'eau nous permet d'être informés sur les problématiques locales, d'échanger avec les acteurs de l'eau, et d'être proactifs en préparant nos adhérents à anticiper la réglementation. Le dialogue est intéressant et constructif dans ces instances. Une relation de confiance s'installe progressivement. Nous avons une expertise agricole et notre avis compte: nous sommes écoutés et entendus. »

Parmi les actions menées, Terre Atlantique forme ses conseillers à l'enjeu de la qualité de l'eau et accompagne ses agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques. À l'aide de financements de l'Agence de l'eau, elle a notamment développé l'expérimentation sur les couverts végétaux utilisés en interculture dans l'objectif de limiter les pollutions par les nitrates, ceux-ci constituant la préoccupation première dans cinq des six bassins de captage dans lesquels la coopérative agit.

Relais d'information

« Coop de France nous a surtout aidés au démarrage pour bien comprendre les enjeux de la qualité de l'eau et faire le lien avec les porteurs de projet des programmes d'actions dans les territoires, souligne Virginie Sauzeau. Aujourd'hui, nous avons le pied à l'étrier et avançons par nous-mêmes. Toutefois, se retrouver régulièrement avec d'autres coopératives au sein de notre fédération pour faire le point et échanger, nous apporte de nouvelles idées pour continuer à progresser. La fédération régionale est également un soutien quand on se questionne. »



**Culture intercalaire d'arbres
pour reconquérir les ressources
en eau** ©agriculture.gouv.fr

En 2017, Coop de France a mené un travail d'enquête auprès des maîtres d'ouvrage des programmes d'actions dans les aires de captage prioritaires.

« Les résultats de cette enquête montrent que les coopératives agricoles sont très présentes dans ces programmes, constate Vincent Drevet. Dans 85 % des réponses, elles sont considérées comme des acteurs importants pour atteindre

les objectifs, car elles sont un relais d'information auprès des agriculteurs. Leurs contributions concernent l'amélioration des pratiques, le développement de solutions alternatives et la mise en place de filières adaptées.»

Ouvrir des portes

Cet état des lieux a été diffusé aux acteurs locaux de la qualité de l'eau et aux Agences de l'eau afin de montrer la capacité des coopératives à s'impliquer sur le sujet et à réaffirmer leur rôle. Il a permis à Coop de France d'ouvrir des portes : la fédération a intégré le Comité technique du Centre de ressources « captages » de l'Association française pour la biodiversité (AFB). Elle a participé aussi au Comité de pilotage du séminaire Polldiff'eau en décembre 2019 à Lille.

« Le réseau coopératif est en ordre de marche pour contribuer à préserver et restaurer la qualité de l'eau, conclut Vincent Drevet. Nos travaux ont aussi permis d'identifier des axes de progrès : la présence des coopératives dans les programmes d'actions doit être renforcée ; la connaissance mutuelle entre d'une part les maîtres d'ouvrage et animateurs de programmes d'actions, et d'autre part les coopératives, doit être améliorée ; il faut aussi impliquer davantage les conseillers des coopératives ; enfin, les coopératives doivent continuer à se mobiliser pour mieux concilier objectifs environnementaux et impératifs économiques. »



Accompagnement d'agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques @agriculture.gouv.fr



Les coopératives contribuent à des systèmes agricoles plus vertueux vis-à-vis de la qualité de l'eau @agriculture.gouv.fr

Pour en savoir plus :

www.lacooperationagricole.coop